

INDEX EGALITÉ FEMMES / HOMMES

L'égalité Femmes Hommes a été placée au cœur des priorités gouvernementales. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 impose aux employeurs de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1er janvier 2019, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, une obligation pour l'employeur de prendre en compte un objectif de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (article L. 1142-7 du code du travail).

Le décret n°2019-15 publié le 9 janvier dernier rend applicable ce dispositif et définit entre autres les indicateurs et la méthode de calcul de l'index de l'égalité salariale relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, les actions mises en œuvre pour les supprimer et les modalités et le calendrier de publication.

Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité, nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans.

L'ADPEP 45 mène depuis plusieurs années une politique Ressources Humaines en faveur de l'égalité femmes hommes. L'association a signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives en juillet 2018 un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une durée de 3 ans. Ce dernier s'articule autour des 4 thèmes suivants : la rémunération effective, l'accès à l'emploi, la formation et l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Notre objectif est d'agir sur les représentations sociales et culturelles et faire évoluer les comportements.

Le résultat de l'index de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2018 de l'ADPEP 45 est de :

La solidarité en action



95/100